

Séance du 16 décembre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Bergé à M. Aguerre, M. Ugalde à M. Barrère.

ABSENTE : Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur pour l'année 2009/2010.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Commission chargée de l'attribution des bourses municipales d'études supérieures pour l'année scolaire 2009/2010 a étudié les dossiers déposés par les étudiants.

Il est rappelé que ces bourses peuvent être attribuées, sous conditions de ressources, aux étudiants poursuivant leurs études au-delà du baccalauréat, soit en établissement universitaire (faculté, I. U. T., etc.), soit dans une grande école ou en classe préparatoire à l'entrée de celle-ci, soit dans d'autres établissements d'enseignement supérieur que ceux énumérés ci-dessus. Les critères d'attribution sont détaillés dans le règlement adopté par le Conseil municipal lors de la séance du 19 juillet 2007.

Les montants des bourses applicables pour l'année scolaire 2009/2010 sont les suivants :

Quotient (Communauté d'Agglomération BAB)	2009/2010
	Montant Bourses
Entre 0 et 325 euros	386 €
Entre 326 et 652 euros	193 €
Quotient (hors Communauté d'Agglomération BAB)	
Entre 0 et 161 euros	772 €
Entre 162 et 325 euros	579 €
Entre 326 et 498 euros	386 €
Entre 499 et 652 euros	193 €

Sur les 100 dossiers présentés, 86 ont été retenus pour un total de 36 670 € suivant la liste des bénéficiaires figurant en annexe. Parmi ceux-ci figurent six dossiers pour lesquels la commission a proposé d'accorder une bourse ou de passer à la tranche supérieure compte tenu de la situation de famille ou du quotient familial dépassant légèrement le plafond.

Je vous demande d'approuver l'attribution des bourses d'études municipales aux personnes mentionnées sur la liste annexée, pour un montant total de 36 670 €.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.